

**DEPARTEMENT DE
LA SEINE MARITIME**

**MAIRIE
DE
NORVILLE
11, rue des Ecoles
76330**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 A 20 H 00

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 04/12/2017

Président de séance : Monsieur Christian BOYERE, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs, BAILLEUL, BARBEY, BOYERE Ch., DAJON, ELIOT, GENET, GOSSE, HAUCHARD, LAGUERRE, MOREL, PETIT, PROTAIS, VIGER, WARLOP.

Membre excusé : BOYERE M.

Membre absent : R.A.S.

Procuration : Mr BOYERE M. donne pouvoir à Mr BOYERE Ch.

Secrétaire de séance : Mme GOSSE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

Date d'affichage : 19/12/2017

ORDRE DU JOUR

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2017-12-13/01	Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités
DCM2017-12-13/02	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine
DCM2017-12-13/03	Programmation travaux SDE76 pour 2018/2019
DCM2017-12-13/04	Bons d'achats du personnel

DELIBERATIONS

Délibération n° DCM2017-12-13/01 :

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités :

- Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
- Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
- Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,
- Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Norville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour :

- **Décide** l'adhésion de la commune de Norville au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Norville et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont « la commune de Norville » est partie prenante,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Délibération n° DCM2017-12-13/02 :

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Une révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine s'avère nécessaire afin d'intégrer le pôle des Métiers d'Arts de Bolbec dans le champ de compétences de la Communauté d'Agglomération au titre de la construction, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les modifications proposées aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine sont les suivantes :

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

[...]

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement de Muséoseine, de Juliobona, du pôle des Métiers d'Arts de Bolbec et du patrimoine d'intérêt communautaire.

En date du 14 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération a délibéré favorablement à cette modification statutaire et sollicite les communes qui ont trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur la proposition de révision statutaire, toute approbation partielle ou conditionnelle étant considérée comme un refus. A défaut de délibération adoptée dans le délai précité, l'avis des communes sera réputé favorable. Si les conditions de majorité requises sont atteintes (accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers au moins des communes membres représentant la moitié de la population), la Préfecture constatera, par arrêté, l'entrée en vigueur des statuts ainsi modifiés. »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1,
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 autorisant la création de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, d'accepter la révision des statuts de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine dans les termes suivants :

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

[...]

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement de Muséoseine, de Juliobona, du pôle des Métiers d'Arts de Bolbec et du patrimoine d'intérêt communautaire.

Délibération n° DCM2017-12-13/03 :

Programmation travaux SDE76 pour 2018/2019 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quels sont les projets d'effacement pour lesquels nous souhaitons demander un chiffrage au SDE76 dans le cadre de la programmation 2018/2019. Il est proposé notamment le remplacement des éclairages du stade (lampes sodium) par des lampes led.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide de demander au SDE76 l'actualisation du chiffrage de l'effacement de la rue du Hannotot et un devis pour le remplacement des éclairages du stade de foot par des lampes led.

Délibération n° DCM2017-12-13/04 :

Bons d'achats du personnel :

En décembre de chaque année, nous offrons un bon d'achat de 135 € à l'ensemble du personnel communal. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les reconduire et demande si l'on conserve le même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, décide de reconduire l'octroi d'un bon d'achat de 135 € au personnel communal, y compris à l'employée en CAE au prorata de sa date d'entrée dans la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

Rappel des tarifs communaux pour la prochaine réunion de Conseil :

Cantine : 3,75 €

Garderie : 1 € pour 30 minutes

Forfait annuel garderie : 8 €

Concession 30 ans : 100 €

Concession 50 ans : 150 €

Superposition : 50 €

Caveau urne 50 ans : 535 €

Columbarium 50 ans : 535 €

Jardin des souvenirs : 75 €

Salle des fêtes tarif norvillais : 280 €

Salle des fêtes tarif extérieurs : 380 €

Salle des fêtes tarif journalier : 150 €

Salle des fêtes tarif associations norvillaises : 0 €

Vaisselle : 1 € par personne

Vaisselle pour associations norvillaises : 0 €

Consommation eau : 5,13 € / m³

Consommation gaz : 3,80 € / m³

Consommation électricité : 0,18 € / kwh

Consommations eau, gaz, électricité pour associations norvillaises : 0 €

Borne camping-cars : 2 € pour 120l d'eau ou 2h d'électricité

Il est demandé à chacun de réfléchir pour la prochaine réunion sur une éventuelle modification des tarifs de certains postes dans le cadre de la préparation du budget 2018.

Rallye n'caux :

En 2018, l'association Rallye n'Caux n'utilisera pas notre réseau routier car la date coïncide avec le jour des Rameaux.

Agenda :

Vendredi 15 décembre 2017 : marché de Noël de l'école à partir de 17h30

Vendredi 15 décembre 2017 : spectacle de Noël de Norville en Fêtes à 20h30

Dimanche 17 décembre 2017 : marché de Noël de Norville en Fêtes à la salle des fêtes

Vendredi 5 janvier 2018 : vœux du Maire